

## Vue de sociétés

7266151101 - VS  
**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE BOCAGE**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 728 000 euros  
Siège social : 10, rue de Beynes  
78640 NEAUPHLE-LE-VEUX  
822 929 105 RCS Versailles

### DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 16 mars 2022, la société SCI Saxe, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à Neauphle-le-Vieux (78640) 10, rue de Beynes, immatriculée sous le n° 824 793 194 RCS Versailles, a, en sa qualité d'associée unique de la société SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE BOCAGE ci-dessus désignée, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du code de commerce.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce de Versailles.  
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code de commerce et de l'article 6 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE BOCAGE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal judiciaire de Versailles.

Pour unique insertion,

7285764401 - VS

**GO TOUTOU**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 117, rue Désiré-Clément  
78700

CONFLANS-SAINT-HONORINE  
833.172.091 RCS Versailles

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par assemblée du 31 décembre 2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, et déchargé de son mandat. La clôture de liquidation de la société a été prononcée. Mention en sera faite au RCS de Versailles.

7286254801 - VS

**PHARMACIE JEHAN devenue PHARMACIE DE LA LOUVIÈRE**

SELARL de pharmaciens d'officine  
Au capital de 100 800 euros  
Siège social :  
Centre Commercial de La Louvière  
78120 RAMBOUILLET  
880 741 475 RCS Versailles

### AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes  
1) d'une décision en date du 1er février 2022, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de cogérant M<sup>me</sup> Isabelle Marie, Laure BUS-SERET, née CHADELAT, demeurant 28, rue du Mlle. 78550 Gressy pour une durée illimitée à compter de cette date ;  
2) d'un procès-verbal en date du 11 mars 2022, la gérance a constaté le caractère définitif, après réalisation de condition suspensive, notamment du changement de dénomination sociale qui est devenue PHARMACIE DE LA LOUVIÈRE et de la modification corrélatrice de l'article 3 des statuts, avec effet au 1er février 2022, décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2021 sous condition suspensive.  
Pour avis,  
La Gérance.

7286335201 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp en date à Triel-sur-Seine du 21 mars 2022, il a été constitué une SAS au capital de 500 euros d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, dénommée MF CONSEILS ET DEVELOPPEMENTS ayant son siège 5, allée Jean-Sébastien-Bach, 78510 Triel-sur-Seine. Elle a pour objet le conseil en stratégie d'entreprise, développement de réseaux de distribution, management, formation, conseil placement immobilier.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus d'une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Michel FLEYS, demeurant 5, allée Jean-Sébastien-Bach, 78510 Triel-sur-Seine.

La société sera immatriculée au RCS de Versailles.

Pour avis,  
Le Président.

7286393301 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 24 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile immobilière.  
Dénomination : ADELVO.  
Siège social : 287, rue Paul-Doumer, 78510 Triel-sur-Seine.  
Objet : la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location, sous-location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nu-propriétaire par acquisition, crédit-bail ou autrement.  
Durée : 99 années.  
Capital : 1 000 euros.  
Apports en numéraire : 1 000 euros.  
Gérance : M. LECHANTRE Yoann, Laurent, Pierre demeurant 287, rue Paul-Doumer, 78510 Triel-sur-Seine (France).  
Cession de parts : les parts sont librement cessibles entre associés, et leurs ascendants ou descendants.  
Immatriculation au RCS de Versailles.  
Pour avis.

7286135101 - VS

### AVIS DE CONVOCATION

Le conseil d'administration vous informe que le Comité des Yvelines de la Ligue contre le cancer, tiendra son assemblée générale annuelle le jeudi 14 avril 2022 à 16 h 30 au lycée Hôtelier, place François-Rabelais, 78280 Guyancourt.

Ordre du jour :  
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2021  
- Présentation et adoption du rapport d'activité et des comptes 2021  
- Rapport du commissaire aux comptes  
- Affectation du résultat 2021  
- Approbation des conventions  
- Quitus aux administrateurs  
- Adoption du budget 2022  
- Désignation du nouveau commissaire aux comptes  
- Approbation des résolutions  
- Questions diverses  
Les comptes sont consultables au Comité départemental ou sur simple demande écrite. L'ajout de sujets particuliers, par les membres est possible de la façon suivante : par mail à cd78@ligue-cancer.net ou par téléphone au 01 39 50 24 51. Toutefois, tout sujet nécessitant un vote sera inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale suivante.

## Adjudications Immobilières

7285055301 - VJ

### Vente aux Enchères Publiques au Tribunal Judiciaire de Versailles Palais de Justice, 5, place André-Mignot

LE MERCREDI 11 MAI 2022 à 9 H 30  
Sur la commune de COIGNIÈRES (78)  
52, allée du Forgeron

UNE MAISON D'HABITATION d'une superficie de 111,52 m<sup>2</sup>  
Cadastrée Section AA N° 367 pour 2 a et 75 ca  
Formant le lot N° 322 de l'ensemble immobilier désigné « Le Village »  
Comprenant : - au rez-de-chaussée : entrée, séjour/salon, cuisine, salle d'eau,  
- à l'étage : palier, quatre chambres, WC, salle de bains,  
UN GARAGE.

LES LIEUX SONT OCCUPÉS  
MISE À PRIX : 100 000 EUROS  
Une consignation préalable est obligatoire : 10 000 euros  
Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente.

Renseignements : le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, 5, place André-Mignot (porte 1A-049) ou /ou au Cabinet de Maître Pascale REGRETTIER, Avocat, demeurant à VERSAILLES (Yvelines) 7, rue Jean-Mermoz. Tél. : 01.39.24.88.46, et sur le site AVOENTES gratuitement et en accès libre.  
Les visites sont organisées et auront lieu sur place le :  
5 MAI 2022 de 9 h 00 à 11 h 00 et de 12 h 00 à 14 h 00

## Autres légales

7286039001 - DL

### AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition  
Article 1007 du Code civil  
Article 1376-1 Code de procédure civile

Le 2016-1547 du 28 novembre 2016  
Suivant testament olographe en date du 3 août 1994, M<sup>me</sup> Ginette Georgette JACQUIN, en son vivant retraitée, demeurant à Marly-le-Roi (78100), 1, avenue de l'Amiral Lemonnier, Née à Paris 6<sup>e</sup> arrondissement (75006), le 21 février 1927, Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à Le Port-Mary (78560), le 27 février 2021. A constitué un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne-Charlotte CONCE-DJIANE, notaire à Saint-Germain-en-Laye (78100), le 1er février 2022, suivi d'un acte reçu par Maître Bénédicte JACHEET-RIGAUD, notaire à Marly-le-Roi (78100) contenant contrôle de la saisine du légataire universel de la défunte. Irrecevable de ces deux actes que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Bénédicte JACHEET-RIGAUD, notaire à Marly-le-Roi (78100), dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de Versailles de l'expédition du contrôle de la saisine du légataire et de la copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

**Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère**  
Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale. [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Département 78 - Toutes les Nouvelles Mercredi 30 mars 2022

## Avis administratifs

7283395101 - AA

### Commune d'HERMERAY Modification de Droit Commun du PLU ENQUÊTE PUBLIQUE - 2E AVIS

Par arrêté n° 008-2022 du 28 février 2022, le maire de la commune d'Hermeray a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de première modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme.  
M. Jean-Luc BIENVAULT a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie du 23 mars au 27 avril 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.  
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- samedi 2 avril 2022 de 9 h 30 à 12 h 30,  
- samedi 9 avril 2022 de 9 h 30 à 12 h 30,  
- mercredi 27 avril 2022 de 16 h 00 à 19 h 00.  
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le Registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie au 4, rue de la Mairie 78125 Hermeray ou par courriel à l'adresse [modificationplu2022@hermeray.fr](mailto:modificationplu2022@hermeray.fr)

## Avis administratifs

7286351001 - AA

PREFECTURE DES YVELINES  
Direction de la Réglementation et des Collectivités Territoriales  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques  
Aménagement de la colline d'Élancourt en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024  
Avis de participation du public par voie électronique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) de Saint-Quentin-en-Yvelines, à la demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées et à la demande d'autorisation de défrichement

**AVIS**  
La société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), 18, rue de Londres, 75009 Paris, a présenté un dossier de mise en compatibilité du PLU de Saint-Quentin-en-Yvelines par déclaration de projet, une demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées et une demande d'autorisation de défrichement concernant le projet d'aménagement de la colline d'Élancourt, soumis à évaluation environnementale.  
La participation du public s'effectue par voie électronique, en application de l'article 9 de la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, et selon les modalités des articles L123-19 et R123-46-1 du Code de l'environnement. Elle se déroulera du lundi 16 avril au vendredi 20 mai 2022 inclus, soit pendant 33 jours.  
Par décision n° 2021/118 du 1er septembre 2021, la Commission Nationale du Débat Public a désigné M. Laurent DEMOLINS en qualité de garant de cette procédure.  
Un registre dématérialisé sera mis en ligne à l'adresse suivante : <http://colleinelancourt.participationdupublic.net>

À l'ouverture de la participation du public par voie électronique (PPVE), le lundi 18 avril, jusqu'à sa clôture, le vendredi 20 mai.

Le registre dématérialisé vise à permettre au public de déposer des observations, les consulter et prendre connaissance des réponses de la SOLIDEO, maître d'ouvrage.  
Le dossier soumis à la participation du public sera mis en ligne à l'adresse suivante <http://colleinelancourt.participationdupublic.net> dans les meilleurs délais et au plus tard à l'ouverture de la participation du public par voie électronique, le lundi 18 avril.  
Du 18 avril au 20 mai 2022, le dossier sera également consultable sur demande, sous format papier, à la préfecture des Yvelines (Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques - 1, avenue de l'Europe - 78000 Versailles) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 15 h 45, et à la sous-préfecture de Rambouillet (82, rue du Général-de-Gaule) du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 15 h 45 et le vendredi de 8 h 45 à 12 h 30.

Le dossier comprend notamment, au titre de l'évaluation environnementale du projet, les documents suivants, consultables à l'adresse mentionnée :  
- le dossier de mise en compatibilité du PLU de Saint-Quentin-en-Yvelines par déclaration de projet ;  
- le dossier de demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées ;  
- l'étude d'impact portant sur le projet d'aménagement de la colline d'Élancourt ;  
- l'avis de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) en date du 10 mars 2022 (Avis délibéré n° 2021-143), également consultable sur son site internet ([https://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/220310\\_colleinelancourt\\_jop\\_78\\_delibere\\_cle7e8aba.pdf](https://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/220310_colleinelancourt_jop_78_delibere_cle7e8aba.pdf)) ;  
- le mémoire en réponse de la SOLIDEO à l'avis de l'Autorité Environnementale ;  
- les avis des collectivités intéressées par le projet.

Il sera accompagné d'une plaquette d'information sur la participation du public par voie électronique, disponible en téléchargement sur <http://colleinelancourt.participationdupublic.net>.

Le public pourra obtenir toute information relative au projet auprès du maître d'ouvrage : la SOLIDEO - 18, rue de Londres, 75009 Paris - mail : [contact@ouvrages-olympiques.fr](mailto:contact@ouvrages-olympiques.fr)  
En cas de question concernant la procédure et le déroulement de la PPVE, le garant pourra être sollicité par courriel à l'adresse suivante : [laurent.demolins@garant-cndp.fr](mailto:laurent.demolins@garant-cndp.fr)

À l'issue de la participation du public par voie électronique, une synthèse des observations et propositions déposées par le public, mentionnant les réponses et, le cas échéant, les évolutions proposées par le maître d'ouvrage pour tenir compte des observations et propositions du public, est rédigée par le garant, dans un délai d'un mois à l'issue de la PPVE. Cette synthèse sera publiée sur le site dédié à la participation du public par voie électronique et sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

Le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées et d'autorisation de défrichement, conformément aux articles R41-16 du Code de l'environnement et R341-4 du Code de l'urbanisme.

La société de livraison des ouvrages olympiques se prononcera sur l'intérêt général du projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt et prendra la décision de déclaration de projet. La mise en compatibilité du PLU de Saint-Quentin-en-Yvelines sera approuvée par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ou à défaut, passé un délai de deux mois, prise par arrêté du préfet des Yvelines, en application de l'article R153-16 du Code de l'urbanisme.

EP 22-030

## Adjudications Immobilières

7285053001 - VJ

### Vente aux Enchères Publiques au Tribunal Judiciaire de Versailles Palais de Justice, 5, place André-Mignot

LE MERCREDI 11 MAI 2022 à 9 H 30  
Sur la commune de COIGNIÈRES (78)  
52, allée du Forgeron

UNE MAISON D'HABITATION d'une superficie de 111,52 m<sup>2</sup>  
Cadastrée Section AA N° 367 pour 2 a et 75 ca  
Formant le lot N° 322 de l'ensemble immobilier désigné « Le Village »  
Comprenant : - au rez-de-chaussée : entrée, séjour/salon, cuisine, salle d'eau,  
- à l'étage : palier, quatre chambres, WC, salle de bains,  
UN GARAGE.

LES LIEUX SONT OCCUPÉS  
MISE À PRIX : 100 000 EUROS  
Une consignation préalable est obligatoire : 10 000 euros  
Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente.

Renseignements : le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, 5, place André-Mignot (porte 1A-049) ou /ou au Cabinet de Maître Pascale REGRETTIER, Avocat, demeurant à VERSAILLES (Yvelines) 7, rue Jean-Mermoz. Tél. : 01.39.24.88.46, et sur le site AVOENTES gratuitement et en accès libre.  
Les visites sont organisées et auront lieu sur place le :  
5 MAI 2022 de 9 h 00 à 11 h 00 et de 12 h 00 à 14 h 00